

*ANNEXE 6-A "PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS"
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 : "RESSOURCES HUMAINES"*



Annexe 6-A

Protocole des cadres supérieurs

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I., 27 avril 1985, pp. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1er novembre 1989), G.O.Q.I., 18 novembre 1989, p. 4849.

Annexe 6-A du règlement général 6 - ressources humaines

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements.

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression "cadre supérieur" désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction:

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression "établissement" désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*.

2.4 L'expression "traitement" signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

* Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront "établissement" au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200^e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

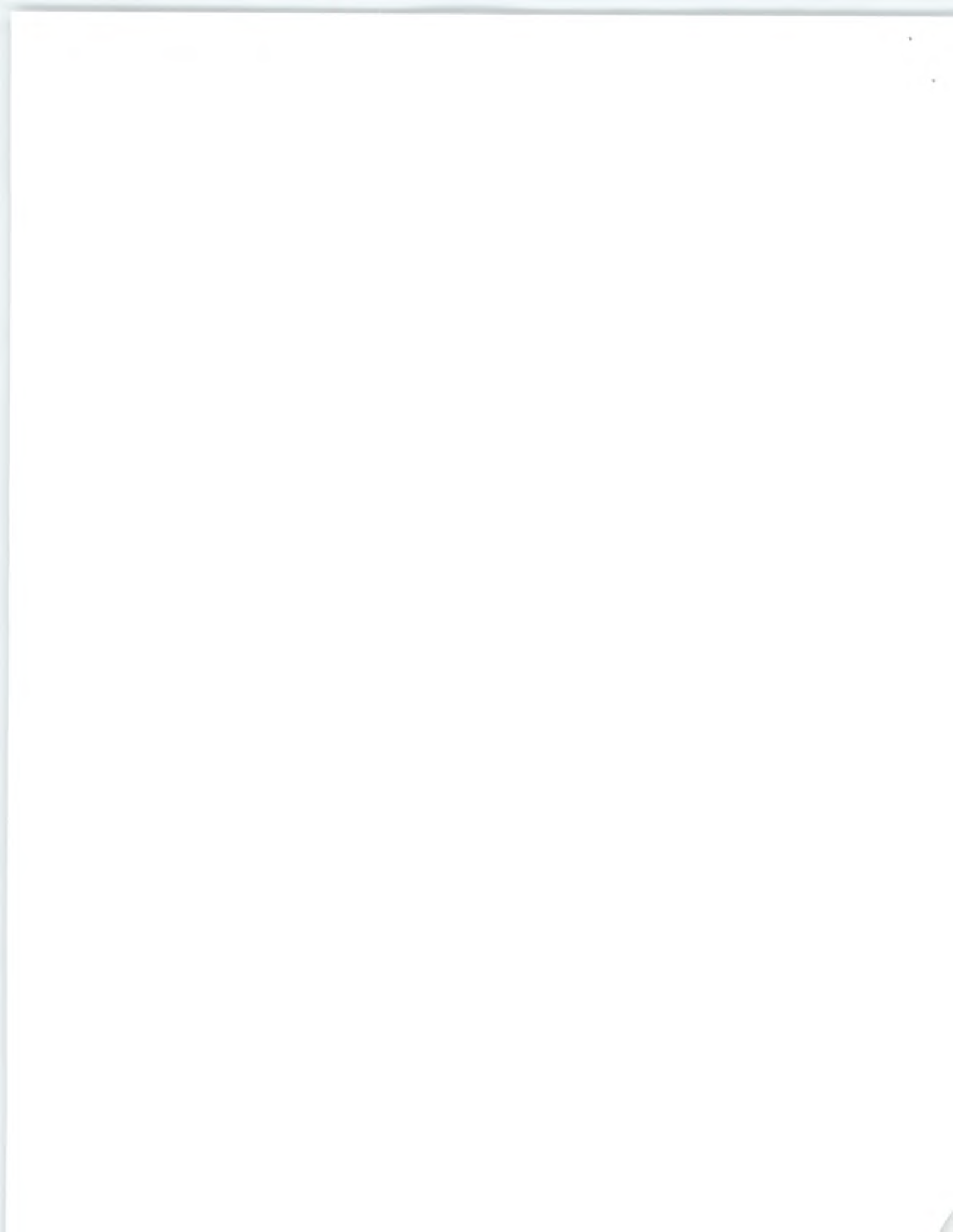
Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1er septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau "cadre supérieur", le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

RAPPORT 2003-2004

ÉTAT DU TRAITEMENT

SEPTEMBRE 2004



NOM DE L'UNIVERSITÉ :

Université du Québec, Siège social

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ :

978012

ÉTAT DU TRAITEMENT
2003-2004

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

DATE :

2004.09.29

ADMINISTRATEURS :




**Rapport des vérificateurs sur les relevés de la valeur
pécuniaire des composantes du traitement assujetties à
l'impôt du Québec des membres du personnel de
direction supérieure et des autres catégories de
personnel de direction inclus dans l'état du traitement
d'une université**

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université du Québec - siège social

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec - siège social pour l'exercice terminé le 31 mai 2004, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'Université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7
Téléphone: (418) 647-3151
Télécopieur: (418) 647-5939

5790, boul. Étienne-Dallaire
Bureau 103
Lévis (Québec) G6V 8V6
Téléphone: (418) 835-3965
Télécopieur: (418) 835-3975
www.rcgt.com

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de l'Université du Québec - siège social pour l'exercice terminé le 31 mai 2004 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Québec

Le 8 septembre 2004

ÉTAT DU TRAITEMENT

Nom de l'université : Université du Québec, Siège social
 Numéro de l'université : 978012
 Année financière : 2003-2004

1. PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
Nom	Fonction	Salaire de base annuel	Autres éléments de traitement	Indemnité de départ (1)	Fondations & personnes morales	TC: nb mois %du temps TP:
Lucier, Pierre	Président	175 441 \$	17 607 \$			2
Moreau Pierre	Président	175 441 \$	4 696 \$			12 - Note A
Plamondon, Jacques A.	Vice-président à l'administration	157 897 \$	20 610 \$			12 - Note B
Quimper, Michel	Secrétaire général et dir. de l'administration et des affaires juridiques	157 897 \$	4 658 \$			12
		666 676 \$	47 571 \$	0 \$		

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2003-2004 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

Note A: M. Pierre Moreau a occupé le poste de vice-président à l'enseignement et à la recherche jusqu'au 10 février 2004, soit une période de 8,5 mois. Depuis le 11 février 2004, il occupe le poste de président. Au 31 mai 2004, le poste de vice-président à l'enseignement et à la recherche était vacant et M. Moreau en assurait l'intérim.

Note B: M. Jacques A. Plamondon a occupé le poste de président par intérim, suite au départ de M. Pierre Lucier, le 4 août 2003 et ce jusqu'au 11 février 2004, date de la nomination du nouveau président, et ce tout en conservant son poste de vice-président à l'administration.

ÉTAT DU TRAITEMENT

Nom de l'université : Université du Québec, Siège social
 Numéro de l'université : 978012
 Année financière : 2003-2004

2. AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur pécuniaire des composantes assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base annuel	Autres éléments du traitement
Personnel de direction sans poste au plan d'effectif	4,7777	Plus élevé	137 947 \$	10 178 \$
		Moyen	110 693 \$	4 932 \$
		Moins élevé	71 253 \$	59 \$
Personnel de direction des services	13,7536	Plus élevé	142 107 \$	4 139 \$
		Moyen	110 978 \$	2 187 \$
		Moins élevé	81 158 \$	96 \$

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

ÉTAT DU TRAITEMENT

Nom de l'université : Université du Québec, Siège social
 Numéro de l'université : 978012
 Année financière : 2003-2004

3. VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur Pécuniaire
Lucier, Pierre	Président	2	1 883 \$
Moreau Pierre	Président	12	22 532 \$
Plamondon, Jacques A.	Vice-Président à l'administration	12	25 256 \$
Quimper, Michel	Secrétaire général et directeur de l'administration et des affaires juridiques	12	24 528 \$
Autres catégories de personnel	Etendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur Pécuniaire
Personnel de direction sans poste au plan d'effectif	Plus élevé Moyen Moins élevé	4,7777	20 958 \$ 6 320 \$ 0 \$
Personnel de direction des services	Plus élevé Moyen Moins élevé	13,7536	19 189 \$ 8 736 \$ 1 219 \$

(1) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocation, ne s'applique pas autrement.

SIÈGE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DU TRAITEMENT

En vertu de la Loi sur l'Université du Québec, plus particulièrement du règlement général 6: «Ressources humaines», Annexe 6.A, «Protocole des cadres supérieurs», les conditions de travail sont définies comme suit:

- 3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du Conseil d'administration de l'établissement ou du Comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'Assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.
- 3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le Comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.
- 3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement.

**Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés
2003-2004**

<u>Personnel de direction supérieur (en fonction)</u>	<u>Droits d'indemnité de départ détenus et non exercé</u>
Plamondon, Jacques A.	157 897 \$
Quimper, Michel	157 897 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire**

BILAN ET PERSPECTIVES 2004

SEPTEMBRE 2004



Une université en plein essor

L'Université du Québec possède des caractéristiques essentielles qui ont contribué à façonner son développement au fil des ans. Il s'agit d'une université :

- publique à vocation nationale
- engagée dans la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'accroissement de son accessibilité
- vouée au développement scientifique du Québec
- chargée d'un mandat de présence active sur l'ensemble du territoire et de développement des régions
- attentive à l'innovation dans des secteurs scientifiques et technologiques correspondant aux atouts et aux besoins du Québec.

Après 35 ans d'existence, l'Université du Québec et ses établissements ont connu une croissance remarquable :

- plus de 84 000 étudiants inscrits à l'automne 2004, première au Canada
- 2 200 étudiants étrangers provenant de 85 pays
- 5 500 enseignants dont 2 200 professeurs réguliers
- plus de 500 programmes d'études aux trois cycles
- 375 000 diplômes émis depuis 35 ans, dont 33 000 aux cycles supérieurs
- 133 millions de \$ en revenus de recherche en 2002, au douzième rang canadien selon *Research Money* 2003
- entre 1993 et 2003, dixième au Canada pour les subventions en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- entre 1998 et 2003, première au Québec pour les subventions en sciences humaines (CRSH), deuxième au Canada

- un budget d'acquisition de son réseau de bibliothèques, pour l'année 2003-2004, de l'ordre de 8 M \$, dont 40 % pour l'achat d'information sous forme numérique.

La force de l'Université du Québec s'explique par la manière dont elle s'acquitte de sa mission au plan de l'accessibilité des études, de la réussite étudiante, de l'emprise de la recherche sur les enjeux collectifs et de son organisation en réseau, qui contribue directement au développement territorial du Québec. La mise en œuvre de cette mission suppose un financement adéquat, comme pour toutes les autres universités, un financement, aussi, qui tienne compte de ses particularités.

L'accès aux études

De toutes les universités québécoises, l'Université du Québec est celle qui a contribué le plus à accroître l'accès à l'université :

- l'existence de l'Université du Québec a ouvert les portes de l'université à des personnes qui autrement n'auraient pu la fréquenter parce qu'elles demeuraient trop loin des grands centres urbains;
- par son établissement de formation à distance, la Télé-université, elle a permis à des dizaines de milliers de personnes de compléter une formation universitaire directement à partir de leur domicile, partout au Québec et à leur rythme;
- elle fait le nécessaire pour que toutes les couches sociales aient accès à l'université, en accordant une attention particulière aux milieux à faibles revenus, eux qui en étaient pour ainsi dire exclus auparavant; c'est à l'Université du Québec que les personnes provenant de ces milieux sont d'ailleurs les plus nombreuses.

Plus particulièrement :

- elle reconnaît avec ouverture les acquis de formation et d'expérience à l'admission;
- elle est la première, avec son École de technologie supérieure, à admettre de nombreux détenteurs d'un DEC technique;
- elle offre plusieurs programmes avec un cheminement DEC-BAC en collaboration avec les cégeps : en génie et en informatique, en sciences comptables et en

administration, en biologie et en chimie, en sciences infirmières, en gestion du tourisme et de l'hôtellerie;

- elle favorise le maillage de ses programmes; ses établissements collaborent ensemble à l'offre conjointe de plus de 50 programmes, ce qui permet de fournir aux étudiantes et aux étudiants, sur l'ensemble du territoire, un meilleur choix de cours et un encadrement plus diversifié;
- elle partage également une trentaine de programmes avec les autres universités québécoises; outre de faciliter l'accès aux études, cette initiative lui permet de répondre aux recommandations de la Commission des universités sur les programmes visant la rationalisation de l'offre de formation; l'Université du Québec contribue ainsi à la réduction des coûts associés à une telle offre.

Prospective : accès aux études

L'accès aux études demeure un enjeu de taille pour l'Université du Québec et ses établissements. Tout en étant attentive à être présente là où se manifestent les besoins et à implanter des programmes qui répondent aux besoins des étudiants, l'Université du Québec a fait de l'enseignement à distance l'une de ses grandes priorités de développement pour les prochaines années. En s'appuyant sur la Télé-université de l'UQAM, elle a créé un Conseil de la formation à distance qui veillera à ce que tous les établissements participent à l'effort, en partageant des outils communs, telles une infrastructure de diffusion et une banque d'objets d'apprentissage.

La réussite étudiante

Si l'accès aux études universitaires est important, la réussite des étudiantes et des étudiants l'est tout autant pour l'Université du Québec. Elle est fière de sa mission d'accessibilité mais croit qu'elle doit également assumer sa responsabilité d'encadrer ses étudiantes et ses étudiants afin d'assurer leur réussite. C'est ainsi, croit-elle, qu'elle peut le mieux contribuer à l'atteinte de l'objectif de 30 % de détenteurs de baccalauréat en 2010 que s'est fixé le Québec.

L'Université du Québec est convaincue que pour agir efficacement en faveur des étudiantes et des étudiants, il faut connaître les conditions dans lesquelles ils poursuivent leurs études. C'est pourquoi elle a consacré des ressources importantes à cet enjeu en lançant, en 1990, une série

d'enquêtes qui ont permis de repérer les facteurs qui déterminent la poursuite des études et l'accès au diplôme.¹ Le projet est entré maintenant dans une deuxième phase avec l'ajout d'un volet d'intervention auprès des étudiants et des professeurs.

Grâce à ses recherches, l'Université du Québec connaît mieux les caractéristiques de sa population étudiante. Ainsi :

- à l'entrée, seulement 15 % de ses étudiants de 1^{er} cycle peuvent être qualifiés de « traditionnels », c'est-à-dire des personnes qui étudient à temps complet dans un programme de baccalauréat, qui sont âgées de vingt ans ou moins et qui ont été admises sur la base d'un diplôme d'études collégiales;
- parmi ses étudiants, près de 70 % sont des étudiants de première génération, c'est-à-dire des personnes dont ni le père, ni la mère détient un diplôme universitaire;
- 45 % poursuivent leurs études à temps partiel comparativement à 30 % dans les autres universités québécoises;
- près de 40 % des étudiants inscrits à un programme de 1^{er} cycle à l'Université du Québec proviennent des milieux dits à faibles revenus. Or, l'on sait que cette catégorie d'étudiants se rend plus difficilement au baccalauréat que ceux provenant des milieux à revenus moyens et élevés;
- 25% de tous ses étudiants considèrent, dès l'entrée, que leur situation financière est précaire;
- plus de 60 % d'entre eux ne disposent que d'une seule source de financement et plus de 65 % cumulent études et travail rémunéré;
- parmi ces derniers, 85 % travaillent plus de 15 heures/semaine, ce qui est un facteur à risque de décrochage comme l'ont montré plusieurs études.

¹ Le projet des Indicateurs de conditions de poursuite des études (ICOPE) est une série d'enquêtes par questionnaires administrés aux étudiantes et aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme. Ce projet vise trois objectifs principaux : mieux connaître la population étudiante de l'Université du Québec, mieux comprendre la dynamique de l'accès au diplôme et élaborer des pistes d'interventions pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants.

L'Université du Québec a consenti des efforts très importants pour tenir compte de ces caractéristiques de sorte qu'elle réussit, présentement, à accompagner jusqu'au diplôme en moyenne 68 % de ses nouveaux étudiants inscrits au baccalauréat à temps complet comparativement à 60 % il y a une dizaine d'années. Les analyses montrent qu'il s'agit là d'une progression plus qu'importante qui reflète l'ampleur des énergies investies.

Sur un autre plan, l'Université du Québec est convaincue de la qualité de ses enseignements et de leur adéquation aux nouvelles tendances de l'emploi. À cet égard, elle a très bien su innover pour s'adapter aux besoins. Chez elle, on peut se former, par exemple, en plein air et tourisme d'aventure, en génétique des populations humaines, en bande dessinée, en transport maritime, en design de l'environnement, en pratique de sage-femme, en formation à distance et en technologie de l'information, en chiropratique et en podiatrie.

Elle se distingue en outre en favorisant l'émergence d'un nouveau contexte d'apprentissage qui va au-delà du seul contenu de cours. Elle s'emploie ainsi à permettre à ses étudiantes et ses étudiants de développer le profil de compétences qui est présentement recherché par les employeurs et qui permettra à ses futurs diplômés de se démarquer. Uniquement pour assurer le soutien technologique à l'enseignement, elle a investi plus de 5 M\$ à même le Fonds de développement académique du réseau (FODAR). Elle a pu ainsi réaliser des avancées importantes. L'intégration de ces nouveaux modes d'enseignement dans les pratiques courantes commande un soutien coûteux, mais ce soutien est essentiel à la qualité de la formation.

Prospective : la réussite étudiante

Il reste beaucoup de travail à accomplir. Le fait de comprendre et d'agir sur la réussite étudiante exige des investissements importants. L'Université du Québec insiste donc sur la nécessité de bien connaître le profil des étudiantes et des étudiants avant d'agir en faveur de leur réussite. Son expérience démontre que les mesures de soutien aux étudiants doivent être maintenues sur plusieurs années. Elle constate enfin que la réussite des étudiants commence dans la salle de cours, que le professeur joue donc un rôle essentiel et qu'il doit pouvoir recevoir, à cette fin, tout le support nécessaire de la part de l'Université. C'est pourquoi, au plan réseau, elle utilise le programme FODAR, pour soutenir les établissements dans la mise en œuvre de moyens visant à favoriser l'acquisition de compétences par les étudiants et le développement du savoir-faire pédagogique des professeurs et des chargés de cours.

Elle continue, par ailleurs, d'adapter ses programmes aux nouveaux besoins ou en desservant mieux de nouvelles clientèles, comme celles des Premières Nations. Elle poursuit ses avancées technologiques par l'implantation, par exemple, d'une banque d'objets d'apprentissage qui servira aussi bien l'enseignement à distance que l'amélioration de la qualité de la formation sur les campus.

L'emprise de la recherche sur les enjeux collectifs

L'Université du Québec croit qu'il n'y aurait aucun sens à choisir entre le modèle d'une université qui poursuivrait des idéaux scientifiques détachés de l'engagement social et des impératifs d'accessibilité et le modèle d'une université qui, valorisant plutôt l'accessibilité et l'engagement, se marginaliserait par rapport aux grands circuits scientifiques. L'Université du Québec doit avoir les moyens de conserver cet équilibre qu'elle a toujours visé en recherche ainsi que dans la conjugaison entre cette dernière et l'enseignement. C'est ainsi qu'elle peut le mieux contribuer à la société.

Comme le montrent les indicateurs quantitatifs, l'Université du Québec se classe parmi les grandes universités de recherche. Mais c'est surtout par les domaines qu'elle privilégie qu'elle contribue le mieux à la société québécoise. Elle se distingue dans le domaine de très haute importance pour le Québec que sont les ressources naturelles et leur transformation : l'eau, les forêts, les mines, les ressources maritimes, l'aluminium et l'environnement. Ses équipes de recherche se penchent, par exemple, sur le vieillissement du cerveau et les maladies dégénératives, les insectes piqueurs, le givrage des infrastructures, les pesticides polluants, la qualité de l'eau, la situation des jeunes, les migrations interrégionales ainsi que sur la gestion gouvernementale en vue de préparer une relève pour l'administration publique. Tous les établissements ont choisi des secteurs clés pour le Québec. Ils y ont développé une expertise de haut niveau qui se traduit par des connaissances pertinentes, des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail et des organisations, des activités de partage et de transfert de connaissances performantes.

L'Université du Québec contribue ainsi directement à l'innovation technologique et à l'innovation sociale, fer de lance de la recherche. L'innovation technologique est en plein essor à l'Université du Québec. En témoignent, par exemple, la mise au point du premier vaccin synthétique contre la pneumonie et la méningite, l'inauguration du premier laboratoire universitaire de scanographie au Canada pour étudier la structure interne des matériaux, la

mise au point du chromatographe en phase gazeuse qui a été utilisé pour le contrôle antidopage aux Jeux Olympiques de Salt Lake City, le développement de l'Éco-Conseil sur le développement durable, l'utilisation de la cyberpsychologie pour traiter différentes phobies dont la peur de l'avion, les applications de l'oncologie moléculaire et celles de la technopédagogie. L'Université du Québec a mis sur pied la Société Valeo, qui regroupe plusieurs de ses établissements ainsi que l'Université Concordia. Valeo a pour mission de valoriser les résultats de la recherche universitaire, d'augmenter le potentiel d'exploitation des résultats de cette recherche et de rendre l'innovation profitable.

Il est un autre aspect de l'innovation qu'on oublie facilement et c'est celui de l'innovation sociale. Le Québec est multiple et certains de ses citoyens sont confrontés à des défis qui touchent leur émancipation personnelle et collective. C'est ce qui rend l'innovation sociale si importante et explique pourquoi les chercheurs de l'Université du Québec, dans l'esprit de sa contribution au développement du Québec, ont acquis une expertise enviable sur différentes problématiques sociales ou économiques. Ses chercheurs s'intéressent au développement de l'économie sociale, à celui des collectivités locales et des PME, à la santé environnementale ainsi qu'à la promotion de l'éducation en milieu inuit et amérindien. Ils se penchent sur les rapports entre la santé et la société, les phénomènes de l'itinérance et du suicide, entre autres.

Prospective : la recherche et les enjeux collectifs

L'Université du Québec entend poursuivre un développement ciblé de la recherche, en lien avec la formation et la contribution au milieu. Elle a créé six chantiers sectoriels en foresterie, en développement territorial, sur l'eau, en éducation, en biologie, santé et sur l'art et la culture.² Elle annonce ainsi les grands domaines qu'elle entend privilégier. Mais elle poursuivra aussi la réflexion sur la structuration de la recherche, en créant un chantier transversal sur le repérage et la définition mêmes de secteurs clés qui correspondent à ses capacités d'action, tout en étant d'une grande pertinence sociale.

Dans chacun de ces domaines prioritaires, l'Université du Québec aspire à une contribution universitaire de stature mondiale, ce qui implique un engagement international fort. C'est

² Un chantier est animé par un groupe de travail formé de chefs d'établissement et de membres de la direction de l'Université du Québec. Il relève de la Commission de planification.

pourquoi, elle a aussi créé un chantier sur la vie internationale pour définir des stratégies d'insertion internationale qui renforceront les secteurs clés.

Un réseau au service du développement territorial du Québec

L'Université du Québec est une université en réseau. Elle regroupe dix établissements, soit six universités à vocation générale, trois écoles supérieures et un institut de recherche et de formation de main-d'œuvre hautement spécialisée. Ils sont situés dans l'Est du Québec (UQAR), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (UQAC), la Mauricie et le Centre du Québec (UQTR), l'Outaouais (UQO), l'Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ainsi que dans les régions de Montréal et de Québec (UQAM, ENAP, ETS, INRS, TELUQ).

Le déploiement territorial de l'Université du Québec s'étend bien au-delà des villes où sont situés les campus principaux des établissements, puisqu'elle est présente dans plus de 54 villes et municipalités grâce aux multiples centres hors campus que ses établissements ont développés.

Les établissements en région de l'Université du Québec donnent accès à l'enseignement supérieur aux étudiants de leur milieu, aussi bien à temps complet qu'à temps partiel. La très grande majorité des diplômés demeurent en région et contribuent directement au développement du milieu. En même temps, ces établissements œuvrent dans des créneaux de recherche qui, tout en ayant souvent une portée nationale et internationale, sont bien adaptés aux possibilités et aux besoins de la région, produisant ainsi des connaissances pertinentes et soutenant des formations de pointe aux cycles supérieurs. Pratiquement tous les secteurs qui marquent les sociétés régionales : pâtes et papiers, aluminium, hydrogène, ressources maritimes, forestières et minières, etc., sont fortement appuyés par les universités en région. Ces établissements contribuent ainsi directement au développement régional et à l'occupation du territoire. La nécessité, dans le contexte actuel, d'assurer l'actualisation du potentiel de développement de tous les territoires du Québec amène l'Université du Québec dans son ensemble à soutenir cette priorité stratégique.

Il importe d'ajouter que les établissements de Montréal et de Québec de l'Université du Québec jouent un rôle analogue à celui des universités en région dans leur milieu respectif. Il importe surtout de voir la puissance du fonctionnement en réseau de l'Université du Québec. Le fonctionnement en réseau est un atout enviable et particulièrement adapté aux circonstances

présentes. Le réseau de l'Université du Québec représente, en effet, un modèle collaboratif exemplaire.

Prospective : un réseau au service des territoires

Pour renforcer son impact, comme réseau, sur le développement des territoires du Québec, l'Université du Québec met en place plusieurs stratégies.

Tout d'abord, un chantier a été créé sur la contribution institutionnelle au développement des territoires. Il permettra de mesurer l'impact de la présence actuelle des établissements et d'élaborer des stratégies pour faire plus et mieux en réseau.

Ensuite, un chantier a été créé sur la mobilité étudiante, celle-ci étant conçue comme un moyen de soutenir le développement territorial en améliorant la compétence des étudiants. Ce chantier permettra l'implantation de MobilUQ, un programme qui encourage la mobilité interrégionale des étudiants, en liaison avec des engagements concrets dans le milieu par des stages et la contribution à des projets de développement.

Enfin, pour donner corps à sa volonté de contribuer encore davantage au développement économique dans toutes les régions du Québec où elle est implantée, l'Université du Québec souhaite mettre en place un institut de recherche industrielle décentralisée, en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

La nécessité d'un financement adéquat

Malgré des résultats extrêmement positifs, l'Université du Québec considère que sa mission d'accessibilité aux études est sérieusement menacée si on ne lui assure pas l'appui nécessaire pour constituer la masse critique de professeurs essentielle au maintien d'une formation de base et à l'offre de programmes novateurs. L'expérience démontre, en effet, que ce genre de programmes a permis, en bonne partie, d'accroître la fréquentation universitaire.

C'est pourquoi l'Université endosse pleinement la position de la CREPUQ d'augmenter le financement de base des universités pour combler le plus rapidement possible le manque à gagner, évalué, en 2002-2003, à 375 millions \$, par rapport au financement des universités canadiennes.

L'embauche de professeurs

Ces sommes sont absolument indispensables pour permettre l'existence de masses critiques de professeurs afin d'assurer le maintien de ses programmes et l'émergence de nouveaux programmes dans des créneaux novateurs, pour qu'ainsi elle poursuive l'amélioration de l'accessibilité des études universitaires.

Au moment de sa création et au cours de ses premières années d'existence, l'Université du Québec a embauché un très grand nombre de jeunes professeurs qui sont en voie maintenant de prendre leur retraite. Ces départs auront un effet important à plusieurs niveaux:

- menace à la qualité de la formation aux trois cycles d'études;
- diminution importante de la capacité de production de recherche selon les canons de l'évaluation par les pairs;
- perte au niveau d'un leadership naturel de chercheurs actifs;
- recul anticipé d'une culture de valorisation de la recherche académique.

Il est donc indispensable que l'Université du Québec dispose des moyens nécessaires pour attirer des professeurs chevronnés et à la fine pointe des connaissances pour former ses étudiants selon les hauts standards et diriger des équipes dans des secteurs d'excellence. Elle doit pouvoir leur offrir des conditions salariales avantageuses et un environnement de travail stimulant incluant des infrastructures de recherche modernes, un support technologique à la fine pointe et des bibliothèques en mesure de bien répondre à des besoins spécialisés de haut niveau.

Une formule de financement mieux adaptée

La formule de financement dite « historique » a pénalisé, dès l'origine, les établissements de l'Université du Québec de façon sévère, particulièrement les établissements en région. C'est donc une université qui n'a pas fini de bâtir son corps professoral. Tant et si bien d'ailleurs qu'elle a dû recourir de façon très importante à l'utilisation de chargés de cours qui assurent maintenant environ 55 % du volume des activités d'enseignement de premier cycle. Il va sans dire que l'ampleur de cette situation témoigne d'une insuffisance évidente de sa base de financement. Si on examine cette situation par secteur disciplinaire, elle nous apparaît encore

plus préoccupante puisque les chargés de cours se concentrent habituellement en administration, en éducation et en sciences humaines et que leur poids relatif est beaucoup trop grand chez le personnel enseignant, compte tenu de l'ensemble des tâches universitaires dont les professeurs sont responsables.

Malgré les réinvestissements récents, force est de constater que les établissements de l'Université du Québec n'ont pas retrouvé le niveau de financement antérieur à la vague de compressions budgétaires de la fin des années 90. Rappelons qu'à compter de 1994, les subventions de fonctionnement aux universités ont été comprimées de plus de 25 % en quatre années seulement.

La formule de financement, si elle touche tous les établissements de l'Université du Québec, affecte encore davantage certains d'entre eux. Le cas de l'Université du Québec en Outaouais est particulièrement patent et mériterait une attention immédiate de la part du ministère de l'Éducation.

D'une façon générale, il faudrait que la grille de financement intègre les observations menées dans les universités de petite taille et qu'elle tienne compte des facteurs affectant les universités en région qui sont susceptibles d'engendrer des coûts supérieurs aux coûts observés. En somme, il faudrait qu'on apporte les corrections requises à la grille pour résoudre les écarts particuliers découlant des facteurs de taille, d'éloignement et de dispersion des clientèles.

Un bilan positif, un avenir prometteur

La contribution à l'accessibilité des études supérieures, un engagement total en faveur de la réussite étudiante, dans des formations pertinentes axées sur la compétence, une recherche de haut niveau, ciblée, et axée sur des enjeux stratégiques pour le Québec, ainsi qu'un apport marqué au développement de tous les territoires du Québec, voilà ce qui caractérise la présence et l'action de l'Université du Québec.

S'il s'agit de constats, il s'agit aussi des lignes directrices d'un plan d'action pour aller plus loin : pour rejoindre plus d'étudiants par l'enseignement à distance, pour compléter l'accès aux études par l'accès à la réussite, pour construire des champs de recherche plus concentrés, mieux intégrés et plus pertinents, avec des ressources et des travaux de stature mondiale, pour contribuer plus activement au développement de tous les territoires du Québec par des

stratégies institutionnelles qui engagent tous les établissements, notamment le soutien à la mobilité étudiante.

Il est toutefois indispensable que l'Université du Québec et ses établissements disposent d'un financement adéquat et bien adapté à la situation de chacun de ses établissements.

04-09-30

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 2058-20050616

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

Rapport 2003-2004

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2003-2004

DÉCEMBRE 2004



Université du Québec

Rapport financier annuel 2003-2004

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : 2004.12.17

ADMINISTRATEURS :

Jacques St-Onge
Moreau

Québec

Rapport des vérificateurs sur les états financiers ainsi que les annexes au bilan et aux résultats contenus dans le rapport financier annuel d'une université

Aux membres du conseil d'administration de
L'Université du Québec

Nous avons vérifié les états financiers ainsi que les annexes au bilan et aux résultats contenus dans les pages 1 à 22 du rapport financier annuel de l'Université du Québec de l'exercice terminé le 31 mai 2004, lequel a été présenté selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation du Québec. Ce rapport financier a été élaboré pour satisfaire le besoin exclusif des administrateurs de l'Université et du ministère de l'Éducation du Québec afin de respecter l'article 7.3 des règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. La responsabilité de ce rapport financier annuel incombe à la direction de l'École. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier annuel en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier annuel. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier annuel.

À notre avis, à tous les égards importants :

- les pratiques comptables de l'École de technologie supérieure sont conformes aux normes et définitions contenues dans le document intitulé Définitions des termes et directives de présentation du rapport financier annuel 2003-2004 du ministère de l'Éducation du Québec;

140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7
Téléphone: (418) 647-3151
Télécopieur: (418) 647-5939

5790, boul. Étienne-Ollivier
Bureau 103
Lévis (Québec) G6V 8V6
Téléphone: (418) 835-3965
Télécopieur: (418) 835-3975
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

- les données transmises par disquette au ministère de l'Éducation du Québec sont conformes aux données figurant au rapport financier annuel;
- les états financiers ainsi que les annexes au bilan et aux résultats contenus dans les pages 1 à 22 du rapport financier annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Université du Québec au 31 mai 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de la situation financière du fonds des immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables décrites à la note 3.

Ce rapport financier annuel, qui n'a pas été établi, et qui n'avait pas à être établi, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (note 2), est fourni uniquement à titre d'information et pour être utilisé par les administrateurs de l'Université du Québec ainsi que par le ministère de l'Éducation du Québec, afin de respecter l'article 7.3 des règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Le rapport financier annuel n'est pas destiné à être utilisé, et ne doit pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles il a été établi.

Raymond Chabot Grand Thouron

Comptables agréés

Québec

Le 18 octobre 2004

Université du Québec (Siège social)
Rapport financier annuel 2003-2004

Page i

TABLES DES MATIÈRES

Annexes	PAGE
États financiers	
Notes aux états financiers et aux annexes.....i	
BILANS.....1	
Fonds de fonctionnement:..... Colonne 1	
Fonds avec restrictions:..... Colonne 2	
Fonds d'immobilisations:..... Colonne 3	
Fonds de Dotation:..... Colonne 4	
Autre Fonds:..... Colonne 5	
CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS	
Fonds de fonctionnement:..... Lignes 1 à 11.....2	
Fonds avec restrictions:..... Lignes 12 à 18.....2	
Fonds d'immobilisations:.....3	
Fonds de Dotation:..... Colonne 1 à 5.....4	
Autre Fonds:..... Colonne 6.....4	
FONDS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus.....5	
Dépenses.....6	
FONDS AVEC RESTRICTIONS	
Revenus.....7	
Dépenses.....8	
CONCILIATION SUBVENTION MEQ-ES.....9	
AJUSTEMENTS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC MEQ-ES.....10	
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MEQ-ES.....11	
REVENUS REPORTÉS FONDS DE FONCTIONNEMENT.....12	
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FI.....13	
ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS.....14	
ANNEXE SUR LES REDRESSEMENTS DE SOLDES DE FONDS.....15	
ANNEXE SUR LES OPÉRATIONS INTERFONDS.....16	
AVANTAGES SOCIAUX.....17	
ANNEXE SUR LES AUTRES REVENUS ET AUTRES DÉPENSES.....18	
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.....19	
FONDS DE FONCTIONNEMENT - TERRAINS ET BÂTIMENTS.....20	
ANNEXE SUR LES IMMOBILISATIONS.....21	
SALAIRES MOYENS.....22	

Universit  du Qu bec (Si ge social)

Bilans

au 31 mai 2004

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de Dotation	Autres fonds	Total	Total au 31 mai 2003
	1	2	3	4	5	6	7
ACTIF							
1 Encaisse (001)		13 516				13 516	12 259
2 Placements � court terme (005)		-					
3 Int�r�ts courus � recevoir (010)		-					
4 Fonds d�tenus chez le fiduciaire (080)		-					
5 Subventions � recevoir MEQ-ES (015) Page 11	89 458 600	-	-	-	-	89 458 600	85 651 451
6 Subvention � recevoir GQ (170) Page 13	-	-	21 616 267	-	-	21 616 267	25 197 575
7 Autres montants � recevoir (175,035)	-	-	2 007 000	-	-	2 007 000	4 263 787
8 Comptes � recevoir Droits de scolarit� (020)		-	-	-	-		
9 Autres comptes � recevoir (030,025)	2 028 814	3 040	-	-	-	2 031 854	1 426 452
10 Avances � d'autres fonds (040,045,050,055,060) Page 16	2 884 613	515 453	-	-	-	3 400 066	2 750 527
11 Frais pay�s d'avance (070)	126 172	-	-	-	-	126 172	83 215
12 Stocks (075)		-	-	-	-		
13 Placements � long terme (100)		-	-	-	-		
14 Obligations et actions (125, 130)		-	-	-	-		
15 Pr�ts hypoth�caires et autres pr�ts (135 et 140)		-	-	-	-		
16 Biens immobili�rs (145)		-	-	-	-		
17 Immobilisations (105, 120) Page 21		-	32 970 728	-	-	32 970 728	36 779 408
18 Contribution de l'UQSS aux constituantes (110)		-	968 883 350	-	-	968 883 350	944 311 693
19 Frais report�s (080)		-		-	-		
20 Autres actifs (085) (085 115 FI) (150,155,160 et 165 pour AF)		-	18 944 111	-	-	18 944 111	9 636 365
21 TOTAL DE L'ACTIF	94 498 199	532 010	1 044 421 455	\$	\$	1 139 451 664	1 110 112 732
PASSIF							
22 D�couverte de banque (201)	2 303 980					2 303 980	
23 Emprunts � court terme (205)	17 586 586		47 989 553			65 576 139	37 863 755
24 D�p�ts de garantie et retenues sur contrat (305,310)		-	-	-	-		
25 Subventions � rembourser au MEQ-ES (210) Page 11		-	-	-	-		
26 Comptes � payer (215,220)	1 905 642	3 177	30 242 278			32 151 097	32 274 655
27 Avances d'autres fonds (225, 230,235,240,245) Page 16	515 453		2 884 613			3 400 066	2 750 527
28 Salaires, avantages sociaux et d�ductions � la source (255)		-	-	-	-		134 931
29 Revenus report�s (260) Page 12	44 458	-	-	-	-	44 458	885 078
30 Dettes � long terme (315,320,325,330,335)		-	825 059 921			825 059 921	823 917 045
31 Autres passifs (265) (270,275,280 et 285 pour AF)	87 220 549					87 220 549	83 670 884
32 Solde de fonds d'affectation d'origine interne (290FF 303 FI) Page 2 et 14	2 045 783		-	-	-	2 045 783	1 717 060
33 Solde de fonds non affect� (295) Page 2	(17 124 252)		-	-	-	(17 124 252)	(17 121 641)
34 Solde de fonds (300) Page 14		-	-	-	-		
35 Solde de fonds d'affectation d'origine externe (302) Page 2		528 832	-	-	-	528 832	428 066
36 Solde de fonds Capital d'affectation interne (340) Page 14		-	-	-	-		
37 Solde de fonds Capital d'affectation externe (345)		-	-	-	-		
38 Solde de fonds produits non-attribu�s affectation interne (350) Page 14		-	-	-	-		
39 Solde de fonds produits non-attribu�s affectation externe (355)		-	-	-	-		
40 Solde de fonds (investi) en immobilisations (304)		-	138 245 091			138 245 091	143 592 370
41 Solde de fonds	(15 078 469)	528 832	138 245 091			123 695 454	128 615 855
42 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	94 498 200	532 009	1 044 421 455	\$	\$	1 139 451 664	1 110 112 732

Université du Québec (Siège social)
Conciliation du solde de fonds - Fonds de fonctionnement
Exercice 2003-2004

	1	2	3	4	5	6
	Solde non réparti	Enseignement Recherche/soutien	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	TOTAL
1 Solde au début de l'année	(15 404 581)					(15 404 581)
2 Redressement des années précédentes Page 15						\$
3 Revenus de l'année Page 5	-	23 830 140	\$	\$	\$	23 830 140
4 Dépenses de l'année Page 6	-	23 504 029	\$	\$	\$	23 504 029
5 Résultats de l'année	-	326 112	\$	\$	\$	326 112
6 Virements des autres soldes de fonds Page 16						\$
7 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16						\$
8 Solde à la fin de l'année	(15 404 581)	326 112	\$	\$	\$	(15 078 469)
9 Répartition du solde de fonds						
10 Solde de fonds d'affectation d'origine interne	1 717 060	328 723				2 045 783
11 Solde de fonds non affecté	(17 121 641)	(2 611)				(17 124 252)

Université du Québec (Siège social)
Conciliation du solde de fonds - Fonds avec restrictions
Exercice 2003-2004

	6
12 Solde au début de l'année	
13 Plus : Fonds alloués Page 7	428 066
14 Moins : Fonds utilisés Page 8	303 519
15 Redressement années précédentes Page 15	202 753
16 Virements des autres soldes de fonds Page 16	\$
17 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16	\$
18 Solde à la fin de l'année	528 832

Université du Québec (Siège social)
Conciliation du solde de fonds - Fonds d'immobilisation
Année 2003-2004

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
	1	2	3
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-	-	143 592 370
2 AJOUT DE CONTRIBUTIONS EXTERNES	-	-	-
3 Subventions du gouvernement du Québec (Total des subventions de l'année à la page 13)	-	95 050 283	-
4 Contribution du siège social de l'UQ	-	150 000	-
5 Contributions de d'autres Gouvernements (Fédéraux, municipaux)	-	-	-
6 Dons et subventions non gouvernementaux	-	-	-
7 Contribution d'une fondation	-	-	-
8 Revenus d'intérêts et de placements (comprenant ceux provenant des fonds en fiducies)	-	-	-
9 Gains sur vente d'immobilisations	-	-	-
10 Autres contributions	-	903 776	-
11 TOTAL DES CONTRIBUTIONS EXTERNES	-	-	96 104 059
12 AJOUT DE CONTRIBUTIONS INTERNES	-	-	-
13 Redressements des années antérieures Page 15	-	\$	-
14 Immobilisations acquises à même les autres fonds Page 21	-	469 589	-
15 Revenus du fonds de dotation Page 4	-	\$	-
16 Virements d'autres fonds Page 16	-	\$	-
17 Autres contributions internes	-	-	-
18 TOTAL DES CONTRIBUTIONS INTERNES	-	-	469 589
19 DEDUIRE: DEDUCTIONS INTERNES	-	-	-
20 Redressement des années antérieures Page 15	-	\$	-
21 Virements à d'autres fonds Page 16	-	\$	-
22 TOTAL DES DÉDUCTIONS INTERNES	-	-	\$
23 DEDUIRE LES DÉPENSES	-	-	-
24 Intérêts sur la dette à long terme	-	53 400 119	-
25 Intérêts à court terme et frais bancaires	-	1 368 302	-
26 Intérêts sur les contrats de location acquisition	-	-	-
27 Pertes sur ventes d'immobilisations	-	-	-
28 Amortissements d'immobilisations	-	1 424 645	-
29 Radiation d'immobilisations	-	3 622 075	-
30 Autres dépenses (comprenant l'amortissement des frais d'escompte)	-	42 105 767	-
31 TOTAL DES DÉPENSES	-	-	101 920 928
32 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	-	-	138 245 090

Université du Québec (Siège social)
Conciliation de solde de fonds - Fonds de dotation et autres
Année 2003-2004

	FONDS DE DOTATION					AUTRE FONDS
	Capital d'affectation interne	Capital d'affectation externe	Produits nets non transférés d'affectation interne	Produits nets non transférés d'affectation externe	TOTAL	
	1	2	3	4	5	6
1 Solde au début de l'année						
2 AJOUTER:	-	-	-	-	-	-
3 Dons et dotations			-	-		
4 Redressement Page 15						
5 Virements des autres fonds Page 16						
6 Revenus de placements	-	-				
7 Gains sur vente de placements	-	-				
8 Transferts des produits nets non transférés			-	-		
9 Autres Ajouts						
10 TOTAL DES AJOUTS	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11 DÉDUCTIONS	-	-	-	-	-	-
12 Virements aux autres fonds Page 16						
13 Redressement Page 15						
14 Frais d'opération	-	-				
15 Perte sur vente de placements	-	-				
16 Transferts aux solde de fonds - capital	-	-				
17 Contributions au Fonds de fonctionnement	-	-				
18 Contributions au Fonds avec restrictions	-	-				
19 Contributions au Fonds d'immobilisations	-	-				
20 Autres déductions						
21 TOTAL DES DÉDUCTIONS	\$	\$	\$	\$	\$	\$
22 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Université du Québec (Siège social)
Revenu - Fonds de fonctionnement
Année 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Rachasche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1 Droits de scolarité	0	-	-	-	-	0	-	-	0
2 Forfaitaires étudiants étrangers	-	-	-	0	-	-	-	-	0
3 Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Q.	-	-	-	0	-	-	-	-	0
4 Cotisations des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	0
5 Autres revenus provenant des étudiants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 Total des revenus provenant des étudiants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Subvention MEQ-ES - Coordonnées Page 8	-	-	-	19 554 577	-	-	0	-	19 554 577
8 Autres subventions provinciales	2 084	0	0	3 595	0	0	0	0	5 680
9 Subventions fédérales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Autres Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Total des subventions	2 084	0	0	19 558 573	0	0	0	0	19 560 657
12 Revenus d'intérêts	0	0	4 895	160	5 304	0	0	0	10 360
13 Revenus provenant du fonds de dotation - Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Revenus provenant d'une fondation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Recouvrement de coûts indirects	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Ventes externes	0	0	111 122	1 130	31 414	0	0	0	143 667
17 Autres revenus (456, 470) Page 18	63 590	0	201 667	576 115	3 274 093	0	0	0	4 115 465
18 Total des revenus autres	63 590	0	317 675	577 407	3 310 812	0	0	0	4 205 483
19 TOTAL DES REVENUS	65 674	0	317 675	200 135 980	3 310 812	0	0	0	23 830 140

Université du Québec (Siège social)
Dépenses - Fonds de fonctionnement
Exercice 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments - Détail Page 20	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1	Masses salariales								
2	Direction	265 983	270 170	2 410 319	0	0	0	0	2 902 639
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Professeur-chercheur	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Personnel professionnel non-enseignant	687 977	1 116 152	1 056 181	120 334	0	0	0	3 000 919
9	Personnel de soutien technique	144 298	224 179	512 189	41 831	0	0	0	922 497
10	Personnel de soutien de bureau	207 664	156 671	681 121	70 639	0	0	0	1 118 996
11	Personnel de ménage et personnel ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Avantages sociaux	239 629	298 991	731 465	24 897	0	0	0	1 307 331
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	1 845 531	2 014 164	8 391 306	287 761	0	0	0	9 299 481
14	Frais pour congés sabbatiques et d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Postdoctorat	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Formation et perfectionnement	32 901	50 128	15 692	0	0	0	0	98 721
17	Frais de déplacement et de représentation	29 530	36 395	349 148	6 196	0	0	0	435 981
18	Bourses	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Dépenses de subventions et cotisations	24 600	302 851	3 023 444	1 555 665	0	0	0	6 468 666
20	Fournitures et matériels	13 164	5 764	136 434	73 641	0	0	0	233 993
21	Coûts des marchandises vendues	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Frais de services	1 344	1 049 074	1 625 838	139 669	0	0	0	2 815 946
23	Volumens et périodiques	0	5 569	5 849	0	0	0	0	11 438
24	Dépenses relatives aux bâtiments	7 353	263 010	8 860	2 432 410	0	0	0	2 701 613
25	Locations de locaux	0	0	0	62 733	0	0	0	62 733
26	Immobilisations - Achats et locations	0	12 031	617 537	1 625	0	0	0	631 193
27	Dépenses d'intérêts	0	0	235 839	59 261	0	0	0	295 101
28	Transfert de coûts indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Autres dépenses - Voir page 18	0	299 487	0	150 000	0	0	0	449 487
30	Total des dépenses autres	108 911	2 113 897	6 020 620	4 471 220	0	0	0	14 204 647
31	Vêtements et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Ventes internes	0	0	0	0	0	0	0	0
33	Total avant dépenses exceptionnelles	1 654 443	1 560 078	11 411 926	4 728 921	0	0	0	23 504 929
34	Dépenses exceptionnelles - Voir page 19	0	0	0	0	0	0	0	0
35	TOTAL DES DÉPENSES	1 654 443	1 560 078	11 411 926	4 728 921	0	0	0	23 504 929

Université du Québec (Siège social)
Revenus - Fonds avec restrictions
Année 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1 Subvention MEQ-ES (475) (Page 9)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 Autres subventions provinciales (490, 495, 410)	70 000	0	0	200 000	0	0	0	0	270 000
3 Subventions fédérales (415, 420)	0	0	0	3 839	0	0	0	0	3 839
4 Autres Subventions (425, 426, 430)	0	0	14 800	0	0	0	0	0	14 800
5 Total des subventions	70 000	0	14 800	203 839	0	0	0	0	288 639
6 Intérêts et dividendes (435)	0	0	0	1 257	0	0	0	0	1 257
7 Revenus provenant du fonds de dotation (445) Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Revenus provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ventes aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres revenus (466, 470) Page 10	0	0	0	13 622	0	0	0	0	13 622
12 Total des revenus autres	0	0	0	14 860	0	0	0	0	14 860
13 TOTAL DES REVENUS	70 000	0	14 800	218 719	0	0	0	0	303 519

Université du Québec (Siège social)
Dépenses - Fonds avec restrictions
Exercice 2003-2004

Page 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1	Masses salariales								
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Professeur-chercheur	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Personnel professionnel non-enseignant	42 808	0	0	0	0	0	0	42 808
9	Personnel de soutien technique	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Personnel de soutien de bureau	0	0	0	64	0	0	0	64
11	Personnel de métier et personnel ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Avantages sociaux	7 801	0	0	12	0	0	0	7 813
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	50 609	0	0	75	0	0	0	50 684
14	Frais pour congés sabbatiques et d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Postdoctoraux	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Formation et perfectionnement	666	0	0	0	0	0	0	666
17	Frais de déplacement et de représentation	5 949	0	10 790	0	0	0	0	16 739
18	Bourses	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Dépenses de subventions et cotisations	11 132	0	83 955	0	0	0	0	95 087
20	Fournitures et matériels	4 697	0	2 063	0	0	0	0	6 760
21	Coûts des marchandises vendues	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Frais de services	3 073	0	17 391	0	0	0	0	20 464
23	Volumes et périodiques	0	0	0	131	0	0	0	131
24	Dépenses reliées aux bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Locations de locaux	0	0	1 071	0	0	0	0	1 071
26	Immobilisations - Achats et locations	0	0	3 194	0	0	0	0	3 194
27	Dépenses d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
28	Transfert de coûts indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Autres dépenses - Détails page 18	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Total des dépenses autres	25 516	0	19 014	107 539	0	0	0	152 069
31	Virements interfonctions	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Ventes internes	0	0	0	0	0	0	0	0
33	Total avant dépenses exceptionnelles	76 125	0	19 014	107 614	0	0	0	202 753
34	Dépenses exceptionnelles - Détail page 19	0	0	0	0	0	0	0	0
35	TOTAL DES DÉPENSES	76 125	0	19 014	107 614	0	0	0	202 753